

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 9 avril 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal de la commune d'Yssandon s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 11 membres étaient présents.*

### **Approbation du compte de gestion 2020**

Mme Rouchette, trésorière a présenté le compte de gestion de l'année 2020 établi par ses soins :  
Les montants de dépenses et recettes sont les suivants :

#### **Section de fonctionnement**

- Dépenses réalisées : 399 638,54 €
- Recettes encaissées : 459 567,30 € soit un excédent de 59 928,76 €

#### **Section d'investissement**

- Dépenses réalisées : 123 477,37 €
- Recettes encaissées : 329 901,02 € soit un excédent de 206 423,65 €

L'excédent cumulé de l'exercice 2020 est donc de 266 352,41 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, le résultat de clôture est positif : 472 773,36 €.

### **Vote du compte administratif 2020**

Le compte administratif établi par le Maire est strictement identique au compte de gestion du comptable, il est accepté à l'unanimité des membres du Conseil. Après intégration des restes à réaliser en section d'investissement pour l'année 2020 (144 561 € en dépenses et 36 919 € en recettes, l'excédent définitif est ramené à 365 131,36 €).

### **Délibération d'affectation des résultats 2020**

Le Conseil a décidé d'affecter :

- En recette d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement : 235 924,93 €

### **Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 465 663 €
- En investissement à 1 151 286 €

Soit un total de 1 616 949 €.

Les travaux d'investissement programmés pour 2021 sont les suivants :

- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme
- Installation de stores extérieurs façade sud du bâtiment Mairie Ecole
- Travaux église, tranche ferme et tranche optionnelle 1
- Réfection route de Sourie (programme 2020)
- Réfection de la VC Les Termes-La Nadalie, Les Séradies, La Grande Bruyère, les Boulangeries, sécurisation de l'entrée sud du Bourg, extension du cimetière, achat d'un broyeur d'accotement.

### **Vote des taxes locales**

La loi de finance pour 2021 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales modifient les modalités de vote.

Deux taux restent à fixer :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui intègre cette année la part de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département : 36,46 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 86,65 %

Les taux sont inchangés par rapport à 2020.

### **Contractualisation des aides du Département 2021-2023**

Pour optimiser les aides publiques, le Département renouvelle une contractualisation sur trois ans, 2021 à 2023.

Montants des aides prévues :

- 2021 : 94 400 €
- 2022 : 68 832 €
- 2023 : 30 000 €

**Correspondant tempête**

A la demande d'ENEDIS, deux correspondants tempête sont désignés, M. Bruno DUBUIS et M. Didier DUBUIS.

Leur rôle sera d'identifier et de faire remonter à ENEDIS les difficultés en cas de dommages sur les réseaux liés aux aléas climatiques.

**Travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée sud du Bourg**

Les élus décident de lancer une consultation en procédure adaptée.

Fait à Yssandon,  
Le 15 avril 2021  
Le Maire,

